Brèves Marine
Brèves Marine
Pour mieux comprendre l'actualité et les enjeux de la Marine nationale
N°85 – 13 FEVRIER 2009

« LA GUERRE IRREGULIERE » S'INVITE AU CESM

Le jeudi 5 février dernier, s'est déroulé, le séminaire « Irrégularités et guerres sur mer » organisé par le CESM. Etaient réunis autour d'intervenants du monde maritime civil et de militaires confrontés fréquemment aux irrégularités sur mer, des historiens et des spécialistes de la pensée navale.
Ce séminaire s'inscrit dans le cadre du programme de recherche international organisé par l'université d'Oxford. le centre de recherches des écoles de Coëtquidan et le CNRS.

Guerre… (ir)régulière sur mer ?

Les deux premières tables rondes ont eu pour objectifs de définir ce qu'est la guerre irrégulière.

L'histoire nous apprend que la guerre sur mer a emprunté depuis toujours des formes irrégulières. La guerre « déléguée » sous forme de flibuste puis de guerre de course, mais aussi la guerre des tankers lors du conflit Iran/Irak (1983-1988) ou l'utilisation de bâtiments civils pour transporter des armes sont autant de formes irrégulières de guerre sur mer. Mais parler de « guerre » à propos d'actes de violence divers constitue un abus de langage. Face à de nouvelles menaces, la problématique se pose davantage d'un point de vue juridique, la France a pris l'option de la criminalisation de ces actes.

De la guerre à la criminalisation

Dans la troisième table ronde, les acteurs économiques et militaires se sont attachés à définir les nouvelles formes d'interventions militaires sur mer et leurs enjeux.

Jamais dans l'histoire, la mer n'a eu cette importance pour l'ensemble de la communauté internationale, importance qui ne cesse de croître avec la mondialisation. Nous sommes témoins de ce que l'on peut appeler la « maritimisation » du monde. Alors que 80% des échanges de marchandises passent par la mer, le transport maritime offre une grande palette d'opportunités d'attaques terroristes et de piraterie.

Face à cette criminalité, les modes d'action mis en œuvre relèvent d'opérations militaires, qui ne diffèrent de la guerre que d'un point de vue juridique. La participation de la marine à la lutte contre la criminalité ne doit donc pas être analysée comme une rupture par rapport à ses missions traditionnelles, car conduite avec les mêmes moyens et des méthodes proches de celles utilisées pour la guerre.

Face aux nouvelles menaces, la réponse est simple : avoir un esprit vigilant et disposer de moyens d'actions. Aujourd'hui, la France, de par son statut et ses intérêts, doit être capable de mener simultanément des opérations dans ses approches maritimes et des opérations sur des théâtres opérationnels lointains, ainsi que de participer à des opérations interalliées ou multinationales.

L'action de la marine nationale contribue donc aux efforts de protection de ressortissants nationaux et de biens, à la protection et la sécurisation des flux de marchandises. Ainsi, la Marine participe au maintien des intérêts français dans le monde et à la stabilité internationale.

Les actes du séminaire seront disponibles dans le n°45 du Bulletin d'études de la Marine (BEM), ainsi que sur le site Internet du CESM.

POUR NOUS CONTACTER : cesm.rayonnement@marine.defense.gouv.fr
CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA MARINE (CESM) – BP 08 – 00300 ARMEES